

GE_GERICHTE ACPR/156/2018 vom 1. Dezember 2017

GE Cour de justice, 2017-12-01, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ACPR_156_2018

FR: GE_GERICHTE ACPR/156/2018 du 1 décembre 2017

IT: GE_GERICHTE ACPR/156/2018 del 1 dicembre 2017

Erwägungen

E. 29

janvier 2018 lui a été valablement notifiée le 6 février 2018, soit à l'échéance du délai de garde de sept jours à compter de l'avis de retrait; - le délai pour former opposition échéait donc le 16 février 2018; - formé le 20 février 2018, le recours est tardif; - le recours doit ainsi être déclaré irrecevable et les frais, arrêtés à CHF 200.-, mis à la charge du recourant (art. 428 al. 1 CPP et 13 al. 1 du Règlement fixant le tarif des frais en matière pénale, RTFMP ; E 4 10.03). * * * * *

- 4/5 - P/24879/2017

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.